

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 21.03.2023

Date d'affichage : 21.03.2023

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

L'an deux mille vingt- trois et le vingt-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de mars, sous la présidence de Monsieur Pierre AUBOIS, Adjoint

Etaient présents : Mesdames REYNAUD - DUMONTIER - GARCIN - REVERSAT – PIGASSOU– BERNAYS - LUCCHINI - RICCI

Messieurs GUISS-SPENGLER - AUBOIS – GAGGIOLI –GARCIA - BOREL – BRANDTNER– GERMAIN – GROUILLER- SEGURRA – MOUREN –OLIVE - VIAL – BRETTE

Etaient excusés : MM. RASTELLO (pouvoir à M. GAGGIOLI) Mmes DOMEIZEL (pouvoir à M.GROUILLER) - COUTON (pouvoir à Mme REYNAUD) - KURKDJIAN (pouvoir à M. AUBOIS) LAFOND Martine ( pouvoir à M. VIAL)

Etaient absents : Mme LAFON Nathalie

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint

Monsieur GUISS-SPENGLER, Maire, a quitté la salle

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 010-23**

**ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - Budget Annexe REGIE FUNERAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif adopté par le Conseil Municipal le 12.04.2022

Vu les diverses décisions modificatives,

Monsieur AUBOIS expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur GAGGIOLI,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de  
Monsieur Pierre AUBOIS,

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 06/04/2023  
Affichage : 06/04/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Adopte le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Résultat de l'exercice	Fonctionnement
Dépenses	320.27
Recettes	8 939.48
Déficit	
Excédent	8 619.21
<b>Résultat de clôture</b>	<b>8 619.21</b>
Excédents reportés	
Déficits reportés	- 15 632.73
<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 7 013.52</b>

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

Pierre AUBOIS,  
Adjoint,



Eric SEGURRA,  
Secrétaire de séance,



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois